



Au groupe de concertation "Marée basse"
de la carte des dangers
crues de la Sorne

N/réf. DS/at

Delémont, le 6 mars 2009

Préparation de la séance de concertation du 19 mars

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **la séance de concertation du 19 mars 2008 aura lieu à la salle St-Georges à Delémont, de 17h00 à 21h00**, conformément à notre courrier du 9 février dernier. L'accueil des participants se fera dès 16h30.

Afin de préparer cette séance, nous vous transmettons ci-joint :

- un dossier "contribution paysagère à la carte des dangers de la Sorne";
- la "description des thèmes" qui seront traités en priorité le 19 mars;
- le "cadre de la concertation".

Le premier document représente notre base de discussion. Il décrit le projet sous forme de coupes de principe et de photos d'ambiance. Il donne l'orientation générale de l'étude en cours et ne saurait être rigide et exhaustif. Seules des intentions générales sont présentées, ce qui permet l'intégration des différentes propositions qui seront faites.

Le deuxième document décrit les thèmes selon lesquels le projet sera évalué dans les deux ateliers proposés le 19 mars. Il décrit brièvement les mesures présentées dans le dossier "contribution paysagère à la carte des dangers de la Sorne".

Remarque : les couleurs se rapportent à celles utilisées dans le document "cadre de la concertation".

Finalement, le cadre et les limites de la concertation sont succinctement exposés dans la dernière annexe.

Nous remercions vivement les groupes qui se sont inscrits aux prochains ateliers. Pour les autres, il est toujours possible de s'annoncer auprès du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (032 421 92 92, M. David Siffert).

Nous profitons également de ce courrier pour vous annoncer la mise en place d'une plateforme d'information sur le site internet de la commune (http://www.delemont.ch/site01/admin/dep_urbanisme/). Vous trouverez de nombreuses informations sous l'onglet « carte des dangers ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

En nous réjouissant de vous rencontrer le 19 mars, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

DEPARTEMENT ET SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Françoise Collarin



Conseillère communale

Hubert Jaquier



Urbaniste communal
Chef de service

David Siffert



Ingénieur communal
Chef de projet

Annexes : ment.



Delémont marée basse – concertation du 19 mars 2009

Description des thèmes

Thèmes	Sous-thèmes	Atelier 1 : Morépont Coupes principales : 10 et 11 Coupes complémentaires : 12 à 14	Atelier 2 : Centre et En Dozière Coupes principales : 0, 2, 8 Coupes complémentaires : coupes 1, 3 à 7, 9	
Principaux	Protection contre les crues et technique (Ateliers 1 et 2)	Efficacité des mesures proposées	Augmentation de la capacité pour éviter les débordements hors de l'espace du cours d'eau (débit de projet du centre : $Q_{300} = 150 \text{ m}^3/\text{s}$). Les mesures permettent de protéger les zones bâties.	<u>Centre</u> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la capacité par un approfondissement et une augmentation de la pente du fond, capacité cible = $\sim Q_{300} = 150 \text{ m}^3/\text{s}$. <u>En Dozière</u> <ul style="list-style-type: none"> Une zone inondable sera créée en rive droite. Les aménagements proposés (arrière-digue et remodelage de terrain entre autres) permettront une protection jusqu'à Q_{300} ($150 \text{ m}^3/\text{s}$).
		Gestion du risque résiduel	<ul style="list-style-type: none"> Le risque résiduel est géré par les mesures prévues à l'amont de ce secteur. Un couloir d'écoulement permettant le passage des crues très rares ($Q > 150 \text{ m}^3/\text{s}$) pourrait être aménagé. Un plan d'alarme et d'intervention sera mis en place prochainement. 	<ul style="list-style-type: none"> Un couloir d'écoulement permettant le passage des crues très rares ($Q > 150 \text{ m}^3/\text{s}$) par le Sud de la ville (voie CFF) pourrait être aménagé. Un plan d'alarme sera mis en place prochainement.
		Effets à l'amont et à l'aval	Les mesures n'ont pas d'effet à l'amont. Effets à l'aval : <ul style="list-style-type: none"> Une partie de la zone inondable est supprimée par le projet d'urbanisation et compensée à l'amont sur le secteur En Dozière. Cependant, le volume de stock aménageable sur la commune de Delémont est négligeable par rapport au volume d'une crue similaire à celle de 2007. La situation à l'aval de Delémont ne change pas suite à la mise en place de ces mesures. 	Les mesures n'ont pas d'effet à l'amont. Effets à l'aval : <ul style="list-style-type: none"> <u>Centre</u> : la capacité de la Sorne est augmentée. Le débit sur les secteurs à l'aval en cas de crue pourrait être légèrement supérieur à la situation actuelle étant donné la suppression des débordements au centre. La capacité de stockage du centre est toutefois toute relative et les aménagements à l'aval (secteur Morépont) seront conçus en conséquence. <u>En Dozière</u> : les mesures auront un effet positif, la Sorne ayant plus de place pour s'épancher en cas de crue (zone inondable).
		Problèmes de refoulement	L'abaissement des lignes d'eau (dû à l'élargissement de la rivière) devrait diminuer les problèmes de refoulement. De plus, la réduction des inondations évitera la mise en charge des collecteurs par les avaloirs de route. Ce sujet sera traité en détail dans le cadre du projet d'ouvrage et par le PGEE.	L'abaissement des lignes d'eau (dû à l'élargissement de la rivière) devrait diminuer les problèmes de refoulement. De plus, la réduction des inondations évitera la mise en charge des collecteurs par les avaloirs de route. Ce sujet sera traité en détail dans le cadre du projet d'ouvrage et par le PGEE.
		(Hydraulique) (Influence sur la nappe) (Stabilité des berges) (Soutènements) (Bâtiment Vögele)	L'influence de modifications du régime de la nappe phréatique sera encore étudiée en détail, notamment en ce qui concerne la stabilité des bâtiments du quartier de Morépont.	L'influence de modifications du régime de la nappe phréatique sera encore étudiée en détail.
	Urbanisation - affectation des zones (Ateliers 1 et 2)	Zones inondables (espace dédié au cours d'eau)	Secteur ouest : <ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la Sorne. Aménagement d'un parc inondable en cas de crue. Secteur est : <ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la Sorne en rive droite pour lui donner un gabarit suffisant. 	En Dozière : <ul style="list-style-type: none"> En amont de la grande Ecluse, la zone située entre la Sorne et la voie CFF devient une zone inondable, notamment en abaissant la digue et en aménageant une protection de la voie CFF. En aval de la Grande Ecluse (secteur de l'école professionnelle), l'espace dédié au cours d'eau est augmenté, surtout en rive droite.
		Surfaces nécessaires / acquisition de surface / échanges de terrain	Des tractations ont déjà eu lieu avec le propriétaire du terrain dédié au concours Europan (plan spécial Gros Seuc) et au parc urbain. Le principe général d'aménagement est accepté.	Des tractations avec les propriétaires et les exploitants seront nécessaires. La Municipalité a déjà passé une convention avec Armasuisse pour acquérir et dézoner le terrain (future zone de protection de la nature).
		Zones vertes (atelier 1)	Création d'un espace dévolu en priorité à la rivière sur une bande de 30 m (rive droite), conformément aux recommandations de l'Office fédéral de l'environnement.	
		Zones de protection de la nature (ateliers 1 et 2)	Une bande de 15 m de part et d'autre du cours d'eau est actuellement en zone de protection de la nature (PNa).	En Dozière : <ul style="list-style-type: none"> Conformément au plan de zones, la rive droite est dédiée à la nature. Ce secteur se trouve en effet en zone de protection de la nature. La gestion des espaces sera conforme au plan de zones, notamment sur la surface de protection de la nature (PNc). Des tractations avec les propriétaires et les exploitants seront nécessaires. La Municipalité a déjà passé une convention avec Armasuisse pour acquérir et dézoner le terrain (future zone de protection de la nature).



Thèmes	Sous-thèmes	Atelier 1 : Morépont Coupes principales : 10 et 11 Coupes complémentaires : 12 à 14	Atelier 2 : Centre et En Dozière Coupes principales : 0, 2, 8 Coupes complémentaires : coupes 1, 3 à 7, 9
Faune (Ateliers 1 et 2) milieux naturels et transit de la faune	Faune piscicole Faune terrestre Oiseaux Aménagements spécifiques Fonction de « transit » Habitat	<ul style="list-style-type: none"> création d'un espace dévolu en priorité à la rivière, à la végétation rivulaire et à la faune sur environ 20 m en rive droite (transit de la faune), puis un espace mixte nature/parc urbain. Une quelconque urbanisation est exclue dans une bande de 30 m le long du cours d'eau en rive droite. réaménagement du seuil de la station de mesure pour améliorer son franchissement pour la faune piscicole. aménagement d'une zone nature et découverte à l'Ouest de la parcelle du Haut-Fourneau. 	<ul style="list-style-type: none"> pour le <u>secteur centre</u>, le nouvel aménagement du fond du lit (suppression du fond bétonné, renaturation et revitalisation du lit) devra permettre non seulement le transit des poissons, mais également le transit de la petite faune. pour l'amont de <u>En Dozière</u>, l'abaissement de la digue en rive droite permettra le développement d'une grande zone nature entre la rivière, la voie de chemin de fer et les bassins de l'A16 (zones humides, mares, prairies, bosquets). entre les bassins de l'A16 et la digue de l'école professionnelle, une autre zone naturelle sera développée avec la création d'une zone d'eau calme, de mares, de prairies et de massifs boisés. ces milieux compensent le déficit de la traversée de Delémont et forment des étapes relais pour le transit de la faune à travers la ville.
	Aménagements proposés Cordon boisé Berges Zones vertes et de protection de la nature	<ul style="list-style-type: none"> important espace de liberté pour la Sorne sur la rive droite (30 m, soit 2 x 15 m selon abaque de la Confédération). aménagement de la berge droite en pente très douce et végétalisation avec des espèces typiques des bords de cours d'eau. revitalisation de la berge gauche avec stabilisation par des techniques du génie biologique si possible ou maintien des enrochements existants. maintien des arbres majeurs qui se sont développés en pied de berge (création de risbermes ou d'îlots) pour maintenir la bonne qualité éco-morphologique du lit mineur. 	<ul style="list-style-type: none"> pour le <u>secteur centre</u>, aucun aménagement de berge n'est a priori possible (mur, enrochement), il y aura donc un effort important pour la diversification du fond du lit (épis, blocs isolés). le fond en béton sera remplacé par un lit naturel et un lit mineur sera favorisé pour obtenir une hauteur d'eau suffisante. pour garantir la présence de graviers dans le fond du lit, il faudra soit mettre en place des seuils (exemple de la traversée de Porrentruy) ou une macro-rugosité de fond. pour l'amont de <u>En Dozière</u>, suppression de la digue en rive droite et végétalisation de la berge en pente douce. amélioration de la diversité du fond du lit en amont de la Grande Ecluse et maintien de la morphologie actuelle dans le reste du secteur. dans le secteur du camping, stabilisation des berges actuellement érodées à l'aide de techniques mixtes (enrochements et lits de plants et plançons).
	Ambition paysagère	<ul style="list-style-type: none"> l'ambition paysagère est de concevoir un parc urbain sous forme d'une promenade aux ambiances variées. Ce parc respecte et tire partie du contexte inondable en proposant des lieux multi-fonctionnels et trans-générationnels, de détente, de loisirs et d'observation de la nature de milieux humides. Les ambiances paysagères des plus naturelles (berges) aux plus urbaines (nouveau quartier du Gros-Seuc) doivent trouver une transition douce au sein du parc urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>En Dozière</u> : le paysage présente un caractère naturel, champêtre, sauvage. La nature est mise en scène grâce aux sentiers et points d'observation. Les ouvrages hydrauliques sont modelés pour s'intégrer au contexte paysager, parfois naturel, parfois plus urbain (vers le centre professionnel). Une petite plage est aménagée au camping, seul véritable lieu de baignade de la commune. Au <u>centre</u>, le caractère urbain est affirmé : les berges restent minérales mais plus attractives en proposant des lieux d'accès à l'eau par des gradins ou des promontoires. Plusieurs variantes sont proposées, par exemple sur le Quai de la Sorne et à la Jardinerie.
Aspect social	Lien avec la Sorne Chemins piétons / cycles Activités de loisirs et de détente	<ul style="list-style-type: none"> la continuité piétonne le long du cours d'eau et le franchissement de la Sorne doivent permettre de relier les équipements et les différents quartiers. De nouveaux parcours confortables et sécurisés sont proposés dans le parc urbain ainsi que l'élargissement d'une passerelle. 	<ul style="list-style-type: none"> La continuité du réseau piétons / cycles (situé en grande majorité le long du cours d'eau) est maintenue et complétée. Ils permettent de relier les équipements majeurs par des chemins majoritairement en site propre, confortables et sécurisés. Entre le stade et la patinoire, le chemin est élargi et éclairé. Au niveau de Schaublin, un nouveau passage est proposé.